

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTÉ-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 20 mai
2025 à 16h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
 Madame Noëlla Daraiche, conseillère
 Monsieur Albin Fournier, conseiller
 Madame Sylvie Langlois, conseillère
 Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
 Monsieur Denis Lavoie conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre
la séance.

2025-05-470

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ; ®
3. Adoption des états financiers 2024 ®
4. Poste d'étudiant sur le site du phare ®
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance ;

2025-05-471

États financiers 2024

Considérant la réception des états financiers 2024 préparés par MNP ;

Considérant que ces états financiers doivent être transmis au ministère des
Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement d'accepter le
dépôt des états financiers 2024 et de les remettre à la Direction générale des
finances municipales et des programmes du ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation.

2025-05-472

Poste étudiant sur le site du phare

Considérant que la municipalité n'a pas été acceptée pour le programme
Emploi été 2025;

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu unanimement d'offrir un poste
étudiant pour le site du phare, pour l'été 2024, d'une durée de 8 semaines.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2025-05-473

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 17h.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général